TVA (ET TAXES ASSIMILÉES)

Régime du réel normal - Mini-réel Exercice clos le 31/03/2025

(recto)

Période de	déclaration :		Juin 2024									
IDENTIF	TICATION DU I	REDEVABLI	E									
Désignatio	n ou nom, prénor	n	CL EVOLUTION									
	- N°, Type et nor	n de voie	27 RUE DU PERRAY									
A J	- Complément d'a	adresse										
Adresse	- Lieu-dit, hamea	u										
	- Code postal / Vi	lle	78610 AUFFARGIS									
MODAL	ITÉS DE DÉCI	ARATION I	ET DE PAIEMENT									
	Les informations i		ormulaire pour vous permettre de mentionner certaines régularisations qui ont affecté le montant de votre chiffre complètement de ces lignes figurent dans la notice. L'arrondissement des bases et des cotisations s'effectue à l'euro le									
MOYEN	DE PAIEMENT	Γ										
Paiement p bancaire	par virement		si oui, nombre de virements :									
Paiement p	par imputation :											
	(U	tiliser un impri	imé N°3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)									
COMME	ENTAIRES											
Menti	ion expresse		Acompte congés payés TIC (Accise sur les énergies) Autres									
ATTENTIC correspond	DN : vous êtes tent dante. uration doit impér	ı de déclarer le	qualité de représentant d'un assujetti unique mentionné à l'article 256 C du CGI. es opérations réalisées par l'ensemble des membres de l'A.U et de payer, le cas échéant, la TVA nette due e accompagnée d'une annexe n° 3310-M-AU par membre, détaillant les opérations réalisées par chaque									
			reprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre).									

TVA (ET TAXES ASSIMILÉES)

Régime du réel normal - Mini-réel Exercice clos le 31/03/2025

(verso) Néant

	MONTANT DES OPÉRATIONS RÉA	TT(F)					
	Opérations taxées (l				Opérations non t	_	
A1	Ventes, prestations de services	0979	37 000	E1	Exportations hors UE	0032	
A2	Autres opérations imposables	0981		E2	Autres opérations non imposables Ventes à distance taxables dans un autre	0033	
A3	Achats de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (art. 283-2 du CGI)	0044		E3	État membre au profit de personnes non assujetties - Ventes B to C	0047	
A4	Importations (autres que les pdts pétroliers)	0056		E4	Importations (autres que les pdts pétroliers)	0052	
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les pdts pétroliers) et sorties de régime particulier douanier uniquement lorsque des livraisons ont eu lieu en cours de régime	0051		E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les pdts pétroliers)	0053	
В1	Mises à la consommation de pdts pétroliers	0048		E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les pdts pétroliers)	0054	
B2	Acquisitions intracom.	0031		F1	Acquisitions intracom.	0055	
В3	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030		F4	Mises à la consommation de pdts pétroliers	0049	
В4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en	0040		F5	Importations de pdts pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	0050	
-7-7	France (art. 283-1 du CGI)	1 0		F2	Livraisons intracom. à destination d'une personne assujettie - Ventes B to B	0034	
В5	Régularisations (important : cf. notice)	0036		F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
				F6	Achats en franchise	0037	
				F7	Ventes de biens ouprestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art. 283-1 du CGI)	0043	
				F8	Régularisations (important : cf. notice)	0039	
				L D			
				F9	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique	0039	
	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER				Opérations internes réalisées entre		Taxe due
TVA	brute	itaine			Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique		Taxe due
TV <i>A</i> Opé	brute rations réalisées en France métropoli	itaine		F9	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA	rations réalisées en France métropoli Taux normal 20 %	itaine			Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique		Taxe due 7 400
TVA Opé 08	brute rations réalisées en France métropoli	itaine	,	F9 0207	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B	rations réalisées en France métropoli Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 %	itaine		F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B Opé	Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM			F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B Opé	Taux réduit 5,5 % Taux 10 %			F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B Opé	Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM			F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B Opé Opé	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul			F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B Opé Opé	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers			F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe		
TVA Opé 08 09 9B Opé Opé	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers			F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe	0061	
Opé 08 09 9B Opé Opé	rations réalisées en France métropoli Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers ortations TVA antérieurement déduite à reverser	lier		F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe	0061	
Opé 08 09 9B Opé Opé	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers TVA antérieurement déduite à reverser - dont TVA sur les produits pétroliers	lier s prod		F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe	0061	
Opé 08 09 9B Opé Opé 15	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers TVA antérieurement déduite à reverser - dont TVA sur les produits pétroliers - dont TVA sur les produits importés hors Sommes à ajouter, y compris acompte cong	lier s prod		F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe	0061	
Opé 08 09 9B Opé Opé 15	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers TVA antérieurement déduite à reverser - dont TVA sur les produits pétroliers - dont TVA sur les produits importés hors Sommes à ajouter, y compris acompte congé	lier s prod		F9 0207 0105	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe	0061	
Opé 08 09 9B Opé Opé 15	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers TVA antérieurement déduite à reverser - dont TVA sur les produits pétroliers - dont TVA sur les produits importés hors Sommes à ajouter, y compris acompte cong	lier s prod	uits pétroliers	0207 0105 0151	Base hors taxe 37 000	0600	7 40
Opé 08 09 9B Opé Opé Proc	Taux normal 20 % Taux réduit 5,5 % Taux 10 % rations réalisées dans les DOM rations imposables à un taux particul luits pétroliers TVA antérieurement déduite à reverser - dont TVA sur les produits pétroliers - dont TVA sur les produits importés hors Sommes à ajouter, y compris acompte congé	lier s prod	uits pétroliers	0207 0105 0151	Opérations internes réalisées entre membres d'un assujetti unique Base hors taxe	0600	

TVA	TVA déductible							
19	Biens constituant des immobilisations	0703						
20	Autres biens et services				0702	99		
21	Autre TVA à déduire	0059						
	- dont régularisation de TVA sur les produits p	étroliers						
	- dont régularisation de TVA sur les produits in							
	 dont régularisation de TVA collectée sur autr 							
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la préce	8001						
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés	0603						
	- Acompte congés							
	- Autre TVA à régulariser							
22.4	Indiquer ici le coefficient de taxation unique	0/	23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		99		
22A	applicable pour la période s'il est différent de 100	%	24	Dont TVA déd. sur importations	0710			
	100		2E	Dont TVA déd. sur les pdts pétroliers	0711			

	Crédit		Taxe à payer			
25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16) 0705	TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23) 8900 7 301			

RÉGULARISATION DES TIC (Accise sur les énergies) (électricité, gaz naturels, charbons)

DÉT	DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU DE TIC							
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n°3519	8002			Crédit de TIC (Accise sur les énergies) imputé sur la TVA (report de la ligne X4)	8103		
	Crédit de TVA transféré à la société tête du groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	8005		28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	8901	7 301	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)			29	Taxes assimilées calculées sur annexe n°3310 A	9979		
Y5	Remboursement de reliquat de TIC (Accise sur les énergies) demandé (report de la ligne Y4)	8113		Z5	Total de TIC (Accise sur les énergies) dû (report de la ligne Z4)	8123		
Y6	Crédit de TIC (Accise sur les énergies) transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (report de la ligne Y4)	8114		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29 + Z5)	9991		
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29 et des TIC (Accise sur les énergies) déclarées ligne Z5.			32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas d'effectuer le règlement correspondant)	9992	7 301		

PAIEMENT (ET REMBOURSEMENT) EDI - TVA

IDENTIFICATION DU	J REDEVABLE		
Numéro SIREN		892296005	
Identification du redevable	e	SAS CL EVOLUTION	
	- N°, type et nom de voie	27 RUE DU PERRAY	
Adresse du destinataire :	- Complément de distribution		
Adresse du desimataire.	- Lieu dit, hameau		
	- Code postal/Ville	78610 AUFFARGIS	
COORDONNÉES DU	SIE		
Nom du SIE		SIE ST QUENTIN EN YVELINES OUEST	
A.I. ILOTE	- N°, type et nom de voie		
Adresse du SIE:	- Complément de distribution		
	- Code postal/Ville		
COORDONNÉES DE	L'OGA	·	
Nom de l'OGA ou du vise	ur conventionné		
Numéro d'adhésion			
. 1 1 1000	- N°, type et nom de voie		
Adresse de l'OGA:	- Code postal/Ville		
RÉCAPITULATIF DE	LA DÉCLARATION	·	
Date de début :	01/06/2024	TVA nette due :	7 301
Date de fin :	30/06/2024	Crédit de TVA:	
Référence Obligatoire Fisc	cale: TVA1	Crédit reportable :	
Date de cession / cessation		Total à payer :	7 301
Date de redressement :		Remboursement demandé:	
Echéance du 3514 (SSAA)	MM):		
MODE DE PAIEMENT	T PAR TÉLÉRÈGLEMENT		
Télérèglement SEPA :			
	er par télérèglement A veuillez indiqu	er le montant du (des) prélèvement(s), l'identification du compte ba	ncaire
ainsi que la référence			
		ents sont obligatoirement effectués en euros.	
1er Compte bancaire			
Nom de la banque:	CIC		
Montant du prélèven	nent: 7	301	
Référence code IBAN	FR76300661041100	002078600169	
Référence code BIC :	CMCIFRPP		
2ème Compte bancaire			
Nom de la banque :			
Montant du prélèven	nent:		
Référence code IBAN			
Référence code BIC :			
3ème Compte bancaire			
Nom de la banque :			
Montant du prélèven	agnt :		
Référence code IBAN			
Référence code BIC :			
	AIRE DANS LE CADRE DU REM	BOURSEMENT	
Montant demandé :	Ι.		
Référence code IBAN			
Référence code BIC :			